

## TERMES DE REFERENCE POUR LE RECRUTEMENT DES SERVICES DE FORMATION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT RURAL

Dans le cadre du Projet « *Appui au renforcement institutionnel pour le développement humain local des communes rurales des régions du nord du Maroc et coopération triangulaire avec la Mauritanie et le Sénégal* » financé par l'Agence Andalouse de Coopération Internationale pour Développement -AACID-, le Fonds Andalouse des Municipalités pour la Solidarité Internationale – FAMSIS- et la Députation de Jaén. (200.018AAC)

Tétouan, 5 septembre 2019

***Il est important indiquer si votre offre comprend le MODULE I et le MODULE II ou qu'un module. Notamment il faut indiquer cette question dans l'offre financière.***

Le dossier d'appel d'offre doit comprendre les pièces suivantes :

- Note méthodologique.
- CV des personnes expertes. Minimum 2 expertes.
- Références du bureau d'études.
- Offre financière.

Les offres doivent être adressées aux suivantes courriel électronique les adresses : [contrataciones@andaluciasolidaria.org](mailto:contrataciones@andaluciasolidaria.org) et [sergio@andaluciasolidaria.org](mailto:sergio@andaluciasolidaria.org) avant la date limite de réception des offres : **15/08/2019**

## INTRODUCTION

Le « Programme d'appui au renforcement institutionnel pour le développement humain local des communes rurales des régions du nord du Maroc et coopération triangulaire avec Mauritanie et Sénégal », est financé par l'Agence Andalouse de Coopération Internationale et Développement et porté par le FAMSÍ, en partenariat avec le Groupement de Communes de Bouhachem, le Conseil Régional de Tanger Tétouan Al-Hoceima et la Fédération ANMAR.

L'objectif général du projet vise le développement humain des communes rurales des régions du Nord du Maroc à travers le renforcement des capacités locales. Et l'Objectif Spécifique (O.S) est de Promouvoir et dynamiser le développement humain entre les collectivités locales à caractère rural membres de la Fédération ANMAR.

A cet effet, le programme compte de promouvoir le développement humain entre les collectivités locales de caractère rural appartenant à la Fédération ANMAR, tout en mettant en place une série d'activités regroupées en deux axes séparés.

Un premier axe adressé au renforcement des outils de travail (formation, communication, planification, etc.) de l'ensemble des communes rurales adhérentes à la Fédération ANMAR. Et, un deuxième axe visant de soutenir la mise en œuvre du Plan d'Action du Groupement de Communes du PN de Bouhachem à travers la mise en place d'un certain nombre d'activités pour le renforcement de la gestion du GCDDPNB.

Ce recrutement fait partie de **l'activité N°8. Préparation et mise en œuvre d'un plan de formation sur le développement rural, la bonne gouvernance, l'environnement, le tourisme rural, etc., en faveur des communes rurales pour les techniciens et les représentants élus des communautés rurales**, inclus dans l'axe de travail entre la Fédération ANMAR et le FAMSÍ

Cette formation sera au bénéfice spécialement d'un groupe de travail du développement rural -GTDR- constitué par les représentants politiques, technique et société civil de 20 communes rurales adhérent de la Fédération, spécialement pour déterminer au moment du diagnostic réalisé, les préoccupations et les intérêts des membres de la Fédération, afin de programmer les opérations d'assistance et de renforcement à mettre en œuvre. Le projet vise également l'inclusion de ce groupe de travail dans la dynamique internationale du développement rural, en organisant un forum international au Maroc et en incitant ses représentants à participer aux rencontres organisées en Andalousie.

Le Développement Rural Durable est considéré comme l'un des piliers fondamentaux de la Fédération ANMAR des collectivités locales du Nord du Maroc et de l'Andalousie, afin de fournir des solutions et des réponses concrètes aux divers problèmes qui sont associés au monde rurale.

## TERMES DE RÉFÉRENCE

### 1-. RÉCRUTEMENT SERVICES DE FORMATION : MODULE I DEVELOPPEMENT RURAL

**Entité contractante :** FAMSÍ

**Type de contrat :** Contrat d'assistance technique pour la réalisation des services de formation.

**Prix :** 53.000 MAD

**Type de procédure :** ouverte.

**Date limite de présentation des offres :** 15 septembre 2019.

**Description :** Le prestataire de services doit développer et mettre en œuvre un programme de formation présentielle lié à "Développement Rural" en langue arabe. Les matières de la formation seront développés conformément aux prescriptions décrites ci-dessous.

**Tâches à réaliser :**

- Développement des matières du **MODULE I Développement Rural**
- Mise en œuvre du Module I Développement Rural en arabe : 30 heures de formation
- 1 conférence enregistrée de 15-20 minutes sur développement rural pour diffusion parmi le net.

**Matières MODULE I Développement Rural :**

Matières MODULE I Développement Rural		
Thème 1	Le développement rural dans le cadre de la mondialisation. Le développement rural et la soutenabilité <ul style="list-style-type: none"> <li>• La photographie de notre territoire</li> <li>• Les objectifs du Développement Durable (ODD)</li> <li>• L'Analyses DAFO du développement rural</li> </ul>	5 heures
Thème 2	Les politiques du développement rural. Le monde et le Maroc <ul style="list-style-type: none"> <li>• Typologie des programmes : axes, objectifs, résultats...</li> <li>• Acteurs nationales du développement rural</li> <li>• Financement du développement rural au Maroc</li> </ul>	7,5 heures
Thème 3	Innovation dans le développement rural. La <b>Transition I</b> dans le développement rural <ul style="list-style-type: none"> <li>• La transition écologique</li> <li>• La transition économique et social</li> </ul>	7,5 heures
Thème 4	L'Économie Circulaire <ul style="list-style-type: none"> <li>• Études de cas pratiques</li> </ul>	5 heures
Thème 5	Travail final : Carte d'acteurs//Projet Économie Circulaire	5 heures

## 2.- RÉCRUTEMENT SERVICES DE FORMATION : MODULE II DEVELOPPEMENT RURAL

**Entité contractante :** FAMSI

**Type de contrat :** Contrat d'assistance technique pour la réalisation des services de formation.

**Prix :** 53.000 MAD

**Type de procédure :** ouverte.

**Date limite de présentation des offres :** 15 septembre 2019.

**Description :** Le prestataire de services doit développer et mettre en œuvre un programme de formation présentielle lié à "Développement Rural" en langue arabe. Les matières de la formation seront développés conformément aux prescriptions décrites ci-dessous.

**Tâches à réaliser :**

- Développement des matières du **MODULE II Développement Rural**
- Mise en œuvre du Module I Développement Rural en arabe : 30 heures de formation
- 1 conférence enregistrée de 15-20 minutes sur développement rural pour diffusion parmi le net.

**Matières MODULE II Développement Rural :**

Matières MODULE II Développement Rural		
Thème 1	Politique d'innovation et le territoire. Le capital social.	5 heures
Thème 2	Planification stratégique du développement rural. Participation et planification. <ul style="list-style-type: none"> <li>• Principales composants de la planification</li> <li>• Analyses des acteurs du territoire</li> </ul>	7,5 heures
Thème 3	Innovation dans le développement rural. La <b>Transition II</b> dans le développement rural <ul style="list-style-type: none"> <li>• La transition politique et démocratique</li> <li>• La transition démographique</li> </ul>	7,5 heures
Thème 4	L'Économie Social et Solidaire <ul style="list-style-type: none"> <li>• Études de cas pratiques</li> </ul>	5 heures
Thème 5	Travail final : Élaboration d'un plan stratégique//Présentation projet Économie Social et Solidaire.	5 heures

## POPULATION CIBLE DES FORMATIONS

Chaque module aura un maximum de **20 élèves**

Le profil des bénéficiaires :

- Membres du GTDR
- Fonctionnaires et élus des communes rurales de la Fédération ANMAR
- Société civile des associés à la Fédération ANMAR
- Communes rurales des régions de Tanger Tétouan Al Hoceima et L'Oriental
- Membres des entités liées au développement rural

Le Comité de Sélection intégrera une discrimination positive au profit des femmes : 40% des places pour hommes et 60% des places pour femmes, si la liste des candidates le permet.

## METHODOLOGIE DES FORMATIONS

La méthodologie de la formation devra être dynamique et adaptée aux bénéficiaires. **L'équipe de formation comptera au moins avec 2 professeurs spécialisés dans les matières.** L'équipe de formation devra introduire des éléments médias, des exercices pratiques et didactiques, de travaux en groupe et des temps de débats et réflexion sur des questions cibles. Même l'équipe de formation pourra programmer de visites aux expériences de proximité avec les élèves. Tel qu'il est précisé il faudra présenter avec l'offre une note méthodologique de la formation.

## DEROULEMENT DE LA FORMATION

- Chaque module aura une charge horaire de 30 heures.
- Chaque module se déroulera en modalité présentielle : 6 jours/5 heures par jour.
- La séquence de chaque module sera : 5 jours de formation et 1 jour de présentation des travaux (après 15 jours)
- Les bénéficiaires seront pris charge par le Famsi: logement et restauration pendant les 6 jours.
- La salle de formation sera offert par Famsi et la Fédération ANMAR

## CHRONOGRAMME (ESTIMÉ) DE LA PRESTATION DES SERVICES

Septembre		Octobre		Novembre		Décembre	
Signature	contrat	Mise en œuvre	Module I D. Rural	Mise en œuvre	Module II D. Rural	Présentation	rapport
Module I		(dernière semaine		(dernière semaine		module I	
Signature	Contrat	octobre)		novembre)		Présentation	rapport
Module II						module II	

## PRODUITS À RENDRE par LE PRESTATAIRE(S)

- Rapport final comprenant (par module):

- Programme complet en français et en arabe du module de formation avec une charge d'enseignement planifiée de 30 heures.
- Liste de présences de la formation
- Rapport d'incidents, questions, participation, etc.
- Liste des approuvés et suspendus.
- Évaluation initiale et finale des connaissances
- Test de satisfaction
- Documentation graphique
- Vidéoconférence de 15-20 minutes

## QUALIFICATIONS ET EXPÉRIENCE

- Être titulaire d'un diplôme universitaire ( BAC+5) ;
- Avoir un minimum de 7 ans d'expérience dans le domaine du développement rural ; le développement économique local et la planification territoriale ;
- Avoir un minimum de 5 ans d'expérience dans le domaine de l'enseignement avec des adultes ;
- Avoir des bonnes connaissances sur les ODD et le processus de participation territoriale ;
- Avoir de bonnes connaissances sur les politiques publiques sur développement rural ;
- Avoir une excellent maîtrise de la langue arabe et la langue français ;
- Avoir une bonne connaissance du nord du Maroc
- Avoir des capacités de synthèse, et de rédaction des rapports.

## CRITERES DE SELECTION

- Formation académique de l'équipe de formation (au moins 2 personnes) : 30%
- Expérience de l'équipe de formation : 40 %
- Offre financière: 20%
- Note méthodologique : 10%
- Éventuellement, le Comité de Pilotage pourra faire appel au candidat à un entretien afin de connaître de prêt ses capacités et aptitudes.

Toute question ou information supplémentaire puisse être consulté par courrier électronique, sur les adresses : [contrataciones@andaluciasolidaria.org](mailto:contrataciones@andaluciasolidaria.org) et [sergio@andaluciasolidaria.org](mailto:sergio@andaluciasolidaria.org)

## • ANEXO I. DECLARACIÓN JURADA

D./Dña. .... con DNI/NIF..... como representante de la Entidad ..... con CIF.....

### DECLARA BAJO SU RESPONSABILIDAD: (señale lo que proceda)

- Que la Entidad que represento goza de capacidad técnica y de gestión económica suficientes para la ejecución del correspondiente proyecto.
- Que la Entidad que represento se encuentra de alta e inscrita en el epígrafe correspondiente en el Impuesto de Actividades Económicas y al corriente de su pago.
- Que la Entidad que represento se encuentra al corriente en el cumplimiento de sus obligaciones tributarias, aportando certificado expedido por la Agencia Tributaria.
- Que la Entidad que represento se encuentra al corriente en el cumplimiento de sus obligaciones con la Seguridad Social, aportando certificado expedido por la Tesorería General de la Seguridad Social.
- Que la Entidad que represento no está incurso en ninguna de las prohibiciones para ser persona beneficiaria, de conformidad con lo establecido en el artículo 13 de la Ley 38/2003, de 17 de noviembre, General de Subvenciones y con lo establecido en el artículo 2 de la presente Orden.
- Que la Entidad que represento se somete a la jurisdicción de los juzgados y tribunales de cualquier orden, para todas las incidencias que de modo directo o indirecto pudieran surgir del contrato, con renuncia, en su caso, al propio fuero jurisdiccional que pudiera corresponder.
- El/la abajo firmante DECLARA, de aceptación incondicionada y acatamiento del presente documento sin salvedad alguna, así como la exactitud y veracidad de todos los documentos presentados y de que cumplan todas y cada una de las condiciones para la contratación.

En....., a ..... de ..... de 2019.

(Firma y sello)